



Traité 'Orla

Michna 4 - Chapitre 1

אֵילָן שְׁנַעֲקָר וְנִשְׁתַּיֵּר בּוֹ שְׂרֵשׁ,
פְּטוּר.

וְכַמָּה יִהְיֶה הַשְּׂרֵשׁ?

רַבֵּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר מְשוּם רַבִּי אֶלְעִזָּר בֶּן יְהוּדָה אִישׁ בִּרְתוּתָא:
כַּמַּחַט שֶׁל מִתּוֹן:

Lorsqu'un arbre a été déraciné et qu'il reste encore une racine en terre, les fruits sont permis (ce n'est pas une nouvelle plantation). Quelle devra être la grandeur de cette racine ? Selon Rabban Chimon ben Gamliel au nom de Rabbi El'azar ben Yehouda habitant de Bartota, fût-elle de la grosseur d'une aiguille de tisserand, elle suffit.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions